

Communauté Européenne
du Charbon et de l'Acier
COMITE CONSULTATIF

DOC. n° 5555/61 f

LXXIème SESSION
(3 octobre 1961)

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Projet
établi par les analystes

N.B. : MM. les orateurs sont priés de bien vouloir communiquer au Secrétariat du Comité Consultatif (Luxembourg, 3, Bld Joseph II) les modifications qu'ils estimeraient devoir faire apporter au texte de leurs interventions repris dans le présent projet avant le 25 octobre 1961.



La 71ème Session du Comité Consultatif a eu lieu à Luxembourg, Cercle Municipal, le 3 octobre 1961, sous la présidence de M. TACCONE.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du Procès-Verbal de la 70ème Session.
- 2) Exposé trimestriel de la Haute Autorité
- 3) Examen, au titre des articles 19 et 46 du Traité, du Programme Prévisionnel pour le quatrième trimestre 1961, établi par la Haute Autorité au titre de l'article 46 du Traité.
- 4) Consultation au titre de l'article 55, chiffre 2, du Traité sur l'opportunité d'affecter un montant de 527 000 unités de compte AME, provenant de prélèvements visés à l'article 50 du Traité, à une aide financière destinée à faciliter l'exécution d'un projet de recherche relatif à l'automatisation d'une bande d'agglomération de minerai de fer dans le cadre du programme d'ensemble portant sur l'application de l'automatisation en sidérurgie.
- 5) Divers.

Présents

MM. VAN ANDEL, BAART, BARBOU, BASEILHAC, BIENECK, BORNARD, BOULET, CARTA, COECK, CONROT, CORTOT, DESCAMPS, DICHGANS, DOHMEN, DUBUSG, FERRY, FLORY, GARDENT, GOTTSCHALL, GUTERMUTH, HELLBERG, HUTTER, JUNG, KEGEL, KOSKA, LABBE, LEBLANC, MARTIN, MICHELS, PEETERS, PICARD, VAN DER POLS, PONCELET, VAN DER REST, ROLSHOVEN, ROTH, TACCONE, THEATO, THOMASSEN, DE LA VALLEE POUSSIN, VOLONTE, WAGENER, WEISS, WEMMERS, WOHRLE

Suppléants (avec droit de vote)

MM. DICHGANS	de MM. ROECHLING et SOHL
GUTERMUTH	GANSTER
KOSKA	BURCKHARDT
TACCONE	TOMATIS

Membres de la Haute Autorité, présents aux débats :

MM. COPPE
HELLWIG
POTTHOFF
REYNAUD

La séance est ouverte à 10 heures 45.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

M. BORNARD regrette que le procès-verbal de la 70ème session ne fasse pas suffisamment état, à son avis, des trois points sur lesquels M. Gardent, dans l'introduction du rapport, avait mis l'accent, et sur lesquels le Comité avait été unanime : politique commune vis-à-vis des importations de pétrole et de charbon des pays de l'Est; règles à suivre pour l'élaboration des prix du pétrole par analogie avec la procédure de l'article 60; charges de l'industrie minière.

M. LE PRESIDENT observe que ces trois points apparaissent très clairement dans le compte rendu analytique. Le Procès-verbal n'a pour objet que d'indiquer très brièvement l'objet des discussions. Si néanmoins M. Bornard voulait, dans une note succincte, proposer une modification, le secrétariat s'efforcera de lui donner satisfaction.

Compte tenu de la rectification demandée, le procès-verbal de la 70ème session est approuvé.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

EXPOSE TRIMESTRIEL DE LA HAUTE AUTORITE

M. REYNAUD^(x) sera très bref, car son exposé doit couvrir surtout la période des vacances, pendant lesquelles l'activité a été réduite.

La situation actuelle se caractérise à la fois par la continuité de l'expansion économique de la Communauté, mais aussi par un ralentissement du rythme de croissance, qui est dû moins à une diminution de la demande qu'à celle de l'offre.

Sauf dans quelques branches, en effet, la demande, extérieure et intérieure, est toujours très forte. Pour le deuxième trimestre de 1961, les exportations ont marqué une reprise de 6 % - il faut toutefois signaler ensuite un léger repli en juillet - et tous les éléments de la demande intérieure sont en progression : investissements, consommation des ménages, salaires, emploi.

Pour l'offre, l'orateur l'a dit, la situation est moins bonne. L'indice de la production industrielle, qui avait augmenté de 8 % au cours du trimestre précédent, n'a crû cette fois que de 6 %. La République fédérale et les Pays-Bas n'ont pas fait de progrès, parce qu'ils avaient atteint les limites physiques de l'expansion et en raison de la réduction de la durée du travail. On note une tendance à la régression du taux d'accroissement de la productivité, due notamment à l'emploi d'une main-d'oeuvre nouvelle, quelquefois assez peu qualifiée. Le rythme des investissements dans les industries de base n'a pas augmenté, et l'on enregistre localement des pénuries de main-d'oeuvre, par exemple en Belgique et en Italie.

(x) Voir l'exposé in extenso à l'Annexe (sous fascicule séparé).

Cela dit, les échanges tendent à s'accélérer, tant à l'intérieur de la Communauté qu'avec l'extérieur. La balance commerciale de la Communauté a cessé de se détériorer. Les réserves d'or et de devises ont crû de 445 millions de dollars de mars à juin.

M. Reynaud examine ensuite les perspectives pour 1962. On s'est demandé si les Pays-Bas et l'Allemagne ne vont pas vers une certaine stabilisation : cette crainte, selon lui, n'est pas justifiée. Il pense qu'il y aura accroissement de la demande globale, du fait de l'exportation plutôt que des investissements. La reprise rapide qui se produit aux Etats-Unis est encourageante, mais les mesures déflationnistes qui ont été prises en Grande-Bretagne risquent de faire baisser les exportations de la Communauté vers ce pays.

L'orateur se montre plus pessimiste en ce qui concerne les investissements. Il pense que différents éléments devraient entraîner soit une hausse des prix, soit une réduction des marges de profit. Les salaires continueront d'augmenter en Allemagne et aux Pays-Bas.

En conclusion, une expansion de la production d'environ 6 % paraît possible, et la balance des paiements doit être en excédent.

En ce qui concerne le marché commun du charbon, la demande interne globale a subi, au cours du 1er semestre de 1961, malgré une évolution conjoncturelle favorable pour l'ensemble de la Communauté, une baisse par rapport au niveau du semestre correspondant de 1960 : 123,3 millions de tonnes contre 125. Ce recul est dû à la diminution du taux d'expansion générale, ainsi qu'au ralentissement de la production de fonte.

Compte tenu des perspectives envisagées pour le 4ème trimestre, le bilan global charbonnier de la Communauté présenterait pour 1961 des disponibilités égales à la demande.

Quant au marché commun de l'acier, l'orateur note que le mouvement de réduction des stocks chez les utilisateurs vient compenser l'accroissement de la consommation réelle. La conjoncture mondiale n'étant pas défavorable dans l'ensemble, il est permis de penser que la demande d'acier à l'exportation pourrait se maintenir à un niveau satisfaisant. Au total, il faut cependant prévoir un certain ralentissement du rythme de production, de façon à ne pas retarder par des livraisons excessives l'ajustement de stocks que souhaitent les utilisateurs de la Communauté.

L'orateur donne ensuite des précisions sur l'activité de la Haute Autorité au cours du dernier trimestre, et d'abord sur la concentration Thyssen. Au cours de sa dernière séance, la Haute Autorité a autorisé trois concentrations liées entre elles :

- 1) l'acquisition du contrôle de la Handelsunion par l'August-Thyssen Hütte
- 2) l'acquisition d'une participation de 50 % dans la Stahl- und Walzwerke Rasselstein/Andernach AG par l'August-Thyssen Hütte AG
- 3) l'acquisition du contrôle de la Establoch Gesellschaft für Eisen- Stahl und Blocherzeugnisse MBH par la Dortmund-Hörder Hüttenunion A.G.

M. Roynaud donne des indications sur les précautions qui ont été prises à l'occasion de ces opérations pour éviter toute influence susceptible de limiter la concurrence.

Les déclarations d'investissements reçues pendant le premier semestre montrent que la propension à investir ne faiblit pas. Elles approchent en effet de près, avec 913 millions de dollars, le record de 917 millions de dollars atteint au premier semestre de 1960.

Dans les charbonnages, les investissements tendent généralement à la rationalisation de sièges d'extraction.

Dans la sidérurgie, on peut noter que 45 % des investissements projetés ont trait à des complexes côtiers. Les dépenses pour les installations d'agglomération et de préparation des charges sont toujours importantes. Les capacités de production d'acier brut augmentent d'environ 3 millions 400 000 tonnes. Enfin, les dépenses pour les installations de production de tôles plates continuent de s'accroître, ce qui a pour effet d'abaisser les taux d'utilisation prévisibles pour les laminés à froid et, surtout, à chaud.

Toutes ces questions devront être réexaminées avec les objectifs généraux. Ceux-ci vont bientôt être prêts en ce qui concerne la sidérurgie. En ce qui concerne le charbon, leur préparation va être accélérée.

Enfin, la Haute Autorité a eu à prendre position sur deux projets concernant la reconversion d'une des régions touchées par les fermetures des mines en Belgique : le bassin de Liège. Elle a décidé, en premier lieu, d'accorder un prêt de 115 millions de francs belges à la Société provinciale d'industrialisation, qui a pour objet de faciliter la création de nouvelles activités dans la province de Liège, et, en second lieu, d'accorder un prêt de l'ordre de 90 millions de francs belges à une société sidérurgique de Liège qui, pour les nouvelles installations créées grâce à ce prêt, embauchera d'anciens mineurs licenciés. Au total, les projets ainsi encouragés par la Haute Autorité, permettent de créer 4 000 emplois nouveaux immédiatement, et autant dans les prochaines années. Les prêts sont consentis pour 20 ans, au taux de 4 7/8 %.

Enfin, la Haute Autorité a décidé de conclure, avec l'Etablissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité, à Luxembourg, un emprunt de 100 millions de francs luxembourgeois, destinés à financer la construction de maisons ouvrières au Luxembourg et en Belgique.

M. GUTERMUTH estime très peu satisfaisant les progrès accomplis dans l'étude de la coordination des politiques énergétiques. Pratiquement, dit-il on n'a rien fait depuis juillet. Pourquoi la commission des objectifs généraux ne s'est-elle pas saisie de la question? Quand pense-t-on reprendre les travaux sur ce point? Il serait pourtant fort utile que le Comité consultatif se prononce, car cela pourrait inciter les ministres à prendre des décisions qui assurent au charbon sa juste place.

Le Comité économique et social de Bruxelles doit prendre position définitivement à la fin de novembre. Il n'est pas possible dit M. Gutermuth que le Comité consultatif de la C.E.C.A. soit seul à ne pas faire entendre sa voix. Il faut donc absolument qu'il accélère le rythme de son travail.

La procédure qu'il a adoptée en la matière est trop lente. Il est urgent, encore une fois, que la commission des objectifs généraux se saisisse de la question afin que le Comité consultatif puisse au plus tôt exprimer son opinion. Il y va de l'avenir de l'industrie charbonnière.

M. LE PRESIDENT pense que M. Wemmers, en sa qualité de président de la commission des objectifs généraux, pourrait fournir des indications utiles sur le travail accompli par elle.

M. WEINERS observe que les patrons et les gouvernements ne marchent jamais aussi vite que les syndicalistes. Toutefois, rappelle-t-il lors de sa réunion de Turin, le Comité consultatif a déjà discuté d'un rapport intérimaire et a formulé des questions; de son côté, s'il faut en croire une information de l'agence "Europe", la Haute Autorité, en la personne de M. Lapie, est en train d'élaborer des propositions plus concrètes sur la coordination des politiques énergétiques et l'harmonisation des conditions de concurrence.

Au sein du Comité consultatif, la commission des objectifs généraux, comme celle des problèmes du travail, s'est préoccupée de la question : elle est prête à examiner avec le Bureau à quelle date elle pourrait en poursuivre l'étude.

M. LE PRESIDENT indique que la commission des problèmes du travail, dont le Bureau s'est réuni hier à ce sujet, examinera prochainement les problèmes soulevés par la coordination de l'énergie. M. Gutermuth semble donc avoir satisfaction.

M. BASELHAC estime qu'il serait injuste de faire un procès de carence au Comité consultatif en ce qui concerne la nécessaire coordination de l'énergie. Il s'en est préoccupé à Turin et, comme M. Bornard le rappelait au début de cette séance, il a déjà tracé les grandes lignes d'un premier avis. Au surplus, les mesures à prendre en la matière sont du ressort, non du Comité consultatif, mais de la Haute Autorité et de la Commission du Marché commun.

Cependant, si l'exposé de M. Reynaud a été particulièrement précis sur les décisions prises en matière de concentration, il est resté trop discret sur les entretiens qui se sont déroulés hier à Bruxelles au sujet de la coordination de l'énergie. C'est pourtant là un problème qui intéresse le Comité consultatif car, si la conjoncture générale reste satisfaisante, la crise charbonnière est loin de s'atténuer.

M. REYNAUD répond que des précisions vont être données à ce sujet par ceux de ses collègues qui ont participé à la réunion de Bruxelles.

M. HELLWIG^(x) indique qu'à la suite de la réunion du Comité consultatif à Turin, le Conseil de ministres a élaboré un premier projet de coordination des importations du pétrole en provenance des pays à commerce d'Etat, c'est-à-dire des pays de l'Est. Il s'est préoccupé aussi, à la fois, d'harmoniser les importations de charbon des pays tiers et de relâcher les règles de concurrence prévues par l'article 60. En ce qui concerne les importations de charbon des pays tiers, les propositions discutées au sein du groupe interexécutif ont recueilli dans l'ensemble l'approbation de la Haute Autorité, mais la Commission de Bruxelles ne s'est pas encore prononcée dans le détail. Quant au Conseil de ministres de la C.E.C.A., il discutera la question le 26 octobre.

(x) Voir l'intervention in extenso à l'Annexe (sous fascicule séparé)

D'autre part, une commission d'experts des gouvernements et de la Haute Autorité va recueillir des informations sur les contrats d'importations en provenance des pays tiers, en vue de répartir les importations entre les groupes de producteurs et de consommateurs.

Sur la base des données que cette commission lui fournira, la Haute Autorité dira au Conseil quelles quantités lui paraîtront devoir être importées. Ainsi seraient fixés des contingents exempts de droits : pour les importations excédentaires, la Haute Autorité proposera que, s'inspirant du système actuellement appliqué en République fédérale, on établisse un droit de douane harmonisé, calculé de telle sorte qu'une certaine concurrence soit maintenue.

Reste à savoir ce que les gouvernements feront, car, en cette matière, l'orateur le rappelle, le Conseil de ministres doit se prononcer à l'unanimité. Si une telle réglementation voyait le jour, son application dépendrait évidemment beaucoup de la mesure dans laquelle les prix des charbons de la Communauté pourraient être adaptés à ceux des pays tiers. Si l'écart était grand, il va de soi que les contingents exempts de droits seraient minimes; si au contraire l'écart était faible, les gouvernements demanderaient certainement qu'ils soient augmentés.

Pour le moment, la Haute Autorité ne peut que donner les grandes lignes du programme qu'elle soumettra au Conseil de ministres le 26 octobre. Il s'agit d'un programme en deux points : harmonisation des politiques d'importation charbonnière par un système de contingents, avec droits de douane, au besoin prohibitifs, pour les quantités hors-contingents; examen de l'adaptation des prix. L'Assemblée parlementaire européenne devra d'ailleurs retarder jusqu'au mois de novembre le rapport sur les questions d'énergie, en raison de la maladie de son rapporteur.

M. COPPE^(x) rappelle qu'en juin, le Conseil de ministres avait demandé à la Haute Autorité de présenter des mesures concrètes en vue d'harmoniser les conditions de concurrence entre le charbon et les autres sources d'énergie, question qui pose le problème d'une éventuelle révision de l'article 60. Cette harmonisation est particulièrement délicate, et doit être assortie de grandes précautions si l'on veut que les mesures retenues résolvent les difficultés au lieu de les aggraver.

Cette question pose des problèmes spécifiques pour le charbon, mais aussi d'autres qui ne peuvent être résolus que par l'application du Traité de Rome. Or les clauses du Traité de Rome sont beaucoup plus restrictives que celles du Traité de Paris pour tout ce qui concerne les possibilités d'intervention. Mais il semble que l'on puisse compter sur la bonne volonté des autres exécutifs réunis au sein de l'Interexécutif.

La Haute Autorité rassemble actuellement une documentation, concernant notamment les conditions de la concurrence ponctuelle du pétrole. Dès que ces travaux préparatoires seront terminés, elle demandera une réunion extraordinaire du Comité consultatif, probablement au début de novembre. Peut-être des propositions pourraient-elles être soumises au Conseil de ministres vers la fin du mois de novembre, ou au début de décembre.

M. LE PRESIDENT estime en effet souhaitable de tenir une réunion exceptionnelle dans la première quinzaine du mois de novembre. Il proposera au Bureau de prendre une décision dans ce sens.

(x) voir l'intervention in extenso à l'Annexe (sous fascicules séparé)

M. MICHELS, évoquant les décisions par lesquelles la Haute Autorité a autorisé certaines concentrations, regrette d'avoir dû à peu près, sur ce point, se contenter des informations parues dans la presse.

Il serait également heureux d'avoir des précisions sur les mesures de reconversion prises dans le bassin de Liège, et demande si des demandes d'aide à la reconversion ne sont pas déjà parvenues du ministre de l'Economie allemande ?

M. COPPE répond à M. Michels que c'est seulement mercredi dernier que la Haute Autorité a pris la décision en question. Il lui était donc difficile de donner plus rapidement des précisions au Comité. Mais une courte note pourra être rapidement rédigée et remise aujourd'hui même à M. Michels et à tous les membres du Comité.

M. HELLWIG répond que des demandes d'aide à la reconversion n'ont pas encore été reçues par la Haute Autorité. Le Comité serait tenu au courant de toutes informations qui parviendraient à la Haute Autorité à ce sujet.

M. REYNAUD donne des précisions à M. Michels sur l'action de la Haute Autorité en faveur du reclassement des mineurs belges licenciés. Il rappelle que deux demandes de prêts ont été formulées. L'une émanait d'une entreprise sidérurgique et la Haute Autorité a pu prendre la décision elle-même. Mais l'autre venait d'une société financière, la Société provinciale d'industrialisation de Liège, qui n'est pas une "entreprise de la Communauté". Aussi la Haute Autorité est-elle tenue, pour accorder ce prêt, de demander l'avis conforme du Conseil de ministres.

Bien entendu, tout cela ne constitue pas une politique de la reconversion. Une telle politique n'a pas encore été définie. Elle le sera. Mais, en attendant, la Haute Autorité peut prendre des mesures concrètes lorsqu'on lui soumet des demandes précises.

M. POTTHOFF ajoute que, pour son action en faveur de la reconversion, la Haute Autorité dispose de moyens financiers importants, qui n'ont encore été utilisés qu'en partie.

M. PICARD insiste pour que le Comité consultatif ait l'occasion de manifester son opinion, non seulement sur l'harmonisation des conditions de concurrence, mais aussi sur l'harmonisation des politiques d'importation.

M. DUBUSC reconnaît que le problème des rapports entre charbons importés et charbons de la Communauté est extrêmement important. Si l'on peut le résoudre, ce sera un grand progrès. Mais cela ne suffira pas : il restera à définir une conception générale des rapports entre charbon et produits pétroliers.

M. GARDENT se félicite que l'on semble se décider à établir une certaine connection entre une programmation des importations et une action sur les prix. Mais les choses, à cet égard, sont encore trop vagues pour qu'il prenne position.

S'il a bien compris M. Coppé, on renoncerait à imposer aux producteurs pétroliers la non-discrimination et la publication a priori de leurs prix ; on se contenterait d'une publication a posteriori, sur la base de laquelle les producteurs de charbon seraient autorisés à opérer des alignements. Il présentera à ce sujet quelques observations.

D'abord, comment une publication, même a posteriori, sera-t-elle possible si les prix des produits pétroliers restent ponctuels ? En second lieu, si ces prix ne sont connus qu'après coup, les producteurs de charbon resteront systématiquement handicapés. Enfin, les alignements du charbon sur le pétrole seront très difficiles, car le rapport d'équivalence entre les deux produits varie selon les usages que l'on en fait.

M. BIENECK donne connaissance d'une résolution du Bundesverband de l'industrie allemande, approuvée à la fois par les représentants des industries charbonnières et par ceux des industries pétrolières. Cette résolution affirme que l'approvisionnement énergétique ne peut être assuré à long terme sans le maintien d'une industrie charbonnière, et approuve les efforts qui sont faits pour permettre au charbon de soutenir la concurrence des autres sources d'énergie.

M. COPPE sait bien que, comme l'a dit M. Dubusc, l'hamonisation des politiques d'importation de charbon et des conditions de concurrence ne résoudra pas tous les problèmes. Mais, il faut bien s'attaquer aux difficultés les unes après les autres et, pour l'instant, c'est là qu'on en est.

M. HELLWIG, répondant à M. Picard, tient à faire une distinction. La proposition qui sera soumise directement au Conseil de ministres touche uniquement la procédure ; en ce qui concerne le montant des droits et les quantités admises à l'importation, le Comité sera consulté.

A MM. Gardent et Dubusc, il indique que si, pour le pétrole, il s'est borné à mentionner le premier pas accompli à Bruxelles, c'est que cette matière n'est pas de la compétence de la Haute Autorité. Il appartient à la Commission européenne, et à elle seule, d'en débattre, mais il va de soi que l'Assemblée parlementaire européenne sera saisie de l'ensemble des problèmes posés aux différents exécutifs européens.

M. BASEILHAC regrette que le représentant de la Haute Autorité n'ait rien dit sur le grave problème de l'allègement des charges sociales qui pèsent sur l'industrie charbonnière.

M. HELLWIG répond qu'une enquête est en cours à ce sujet et que les conclusions pourront sans doute en être présentées au groupe interexécutif vers la mi-novembre.

M. VAN DER REST observe que le choix des procédures d'importation est grave pour les utilisateurs, car il peut en résulter des discriminations. Puisque le Conseil de ministres doit débattre de cette question le 26 octobre prochain, il serait bon que, d'ici là, d'une manière ou d'une autre, la Haute Autorité recueille l'opinion des consommateurs.

M. HELLWIG précise qu'en ce domaine, la Haute Autorité se borne à formuler des propositions, et que la décision incombe au Conseil de ministres. Cette décision ne pourra pas intervenir dès octobre. En tout état de cause, par conséquent, les consultations nécessaires pourront avoir lieu au sein du Comité consultatif.

M. BORNARD faisant écho à l'observation de M. Baseilhac, exprime sa profonde déception de constater qu'après des années, l'enquête entreprise sur les charges sociales n'a pas encore abouti. Les conséquences qui en résultent pour l'industrie minière sont particulièrement graves au moment où l'entrée probable de la Grande-Bretagne dans le marché commun va poser de difficiles problèmes de structure.

M. COPPE, reprenant un mot de M. Wemmers, répond que malheureusement les organisations patronales et les gouvernements ne travaillent pas aussi vite que les syndicats. La Haute Autorité a voulu mettre à jour l'enquête qu'elle avait entreprise sur cette question difficile, mais il y a des informations qu'elle attend encore : elle espère les recevoir dans la seconde quinzaine de novembre.

M. ROLSHOVEN pense, comme M. Dubusc, qu'il faut englober la question du pétrole dans les discussions actuelles. Le Traité de Paris aurait certainement été rédigé différemment si ses auteurs avaient discerné le rôle important que cette source d'énergie était appelée à jouer, et il n'y a aucune raison de ne pas appliquer au pétrole les règles posées pour le charbon, notamment en ce qui concerne le dumping.

M. COPPE répond que la "concurrence ponctuelle" ne s'entend pas de la même façon dans le Traité de Paris et dans le Traité de Rome. La Haute Autorité a conscience de l'importance de la question, mais s'il est déjà difficile de conclure un traité, il l'est plus encore de le modifier.

M. PICARD souhaiterait que la Haute Autorité donne la définition - ou les définitions - du terme "dumping".

M. HELLWIG pense qu'il serait difficile d'en donner une qui fasse l'accord de tous.

M. COPPE remarque que la définition donnée par l'article 19 de l'accord du GATT est elle-même très vague.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

CONSULTATION RECHERCHE TECHNIQUE

A la demande de M. VAN DIR REST, le Comité passe à l'examen du point 4 de l'ordre du jour.

M. POTTHOFF présente le projet d'aide à une recherche concernant l'automatisation de la bande d'agglomération effectuée par la société de la Providence. Ce projet, qui fait partie d'un programme d'ensemble destiné à développer l'automatisation dans la sidérurgie, a pour but d'obtenir que soient réglés automatiquement, à chaque instant, tous les facteurs qui conditionnent la marche de la bande d'agglomération. Les dépenses de recherche, envisagées pour une durée de trois ans, s'élèvent à 727 000 unités de compte, dont 527 000, soit 72,5 %, sont demandés à la Haute Autorité. Les experts techniques ont donné un avis favorable.

M. LE PRESIDENT rappelle que cette question avait déjà été posée par la Haute Autorité. Il avait été décidé qu'à l'avenir toutes les questions intéressant l'automation seraient soumises pour avis à la Commission de la recherche technique, mais qu'une dernière exception serait faite pour le projet actuellement en question.

Différents facteurs concordent pour rendre cette recherche particulièrement intéressante : régularité de fonctionnement de ces bandes d'agglomération; amélioration des conditions d'hygiène dans lesquelles travaillent les ouvriers employés sur ces bandes; diminution des dépenses d'installation, donc du coût de l'aggloméré produit.

M. MICHELS voudrait que, comme on l'avait demandé à Turin, on étudie pour tous les projets de recherche examinés, les conséquences qu'ils peuvent entraîner pour les travailleurs.

M. LE PRESIDENT explique que, dans le cas présent, un des objectifs de la recherche est précisément, sans diminuer les effectifs, d'améliorer les conditions de travail.

M. POTTHOFF prend note du désir exprimé par M. Michels. La Haute Autorité en tiendra compte dans l'examen des projets futurs.

L'aide demandée est accordée à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

PROGRAMME PREVISIONNEL POUR LE QUATRIEME TRIMESTRE 1961

M. REYNAUD expose d'abord les prévisions concernant le charbon, en renvoyant, pour les détails, les membres du Comité aux documents qui ont été distribués. Les prévisions pour le quatrième trimestre prolongent les tendances observées au cours des derniers mois. Le rythme de l'expansion industrielle ne permettra pas de maintenir la consommation de charbon au même niveau que l'an dernier. Seule, la demande des centrales électriques est en augmentation. Pour la carbonisation, il faut s'attendre à une légère baisse, due au ralentissement de l'activité des industries sidérurgiques et à l'amélioration de la productivité des hauts fourneaux. Dans tous les autres postes, et notamment pour la consommation des foyers domestiques, la demande est en baisse.

Les perspectives d'exportation vers les pays tiers sont sans changement. Les importations de houille en provenance des pays tiers augmentent d'un million de tonnes par rapport au quatrième trimestre de 1960. Mais, pour avoir une appréciation juste, il faut considérer l'ensemble de l'année : les importations de 1961 sont en augmentation de 10 % sur celles de 1960. Cette augmentation est due à l'élargissement des contingents à l'importation en Allemagne et à des achats accrus en Italie.

La production de houille est inférieure de 1% à celle de 1960. Sauf dans certains bassins (Campino, Contre-Midi), on ne prévoit pas de chômage.

Le bilan du quatrième trimestre 1961 se traduit par l'égalité des disponibilités et de la demande. Les stocks à la production seront, pour la C.E.C.A., de 36 millions de tonnes à la fin de l'année - comme au début -, plus quatre millions en stock chez les importateurs. Les états dressés par la Haute Autorité font apparaître une situation détériorée par rapport aux prévisions du premier bilan et à celles de 1960. Les écarts sur les prévisions antérieures proviennent d'influences climatiques, ainsi que d'erreurs sur le mouvement des stocks dans les centrales.

M. KOSKA est persuadé que les prévisions données par la Haute Autorité sont sérieuses. Il constate qu'elles s'écartent quelquefois un peu des données fournies par les gouvernements, mais ces écarts lui paraissent justifiés. Il s'étonne pourtant que certains chiffres, pour la consommation du coke, ne paraissent pas concorder dans les différents documents présentés.

L'orateur souhaite que les prévisions qui seront établies pour 1962 soient soumises au Comité plus tôt que ne l'ont été celles de 1961. Il signale que le bilan comparatif de 1961 fait ressortir des écarts sensibles en ce qui concerne notamment l'Allemagne. La chose s'explique, à son avis, par le fait que diverses fermetures de puits envisagées dans la Ruhr n'ont pas été réalisées, en raison de l'incertitude qui régnait quant aux possibilités d'un écoulement en commun, plus rationnel. Une accélération des procédures qui permettent de surmonter ces difficultés serait éminemment souhaitable.

M. PICARD aimerait savoir exactement qui est responsable des prévisions qui sont présentées au Comité. Les données de base sont fournies par les gouvernements, mais la Haute Autorité les modifie-t-elle et, si oui, comment ?

M. DOHMEN aimerait que la Haute Autorité donne des indications plus précises sur la pénurie de mineurs dans la Communauté, et sur les moyens par lesquels elle entend y remédier. Il s'étonne, au surplus, d'une situation qui lui paraît paradoxale : la Haute Autorité constate une pénurie de mineurs et, en même temps, elle accorde des prêts pour la reconversion de travailleurs de la mine privés d'emploi.

M. PEETERS indique que, si le tableau qui figure à la page 4 du document n° 5251 fait ressortir une quasi égalité des potentiels d'extraction belges en 1960 et 1961, c'est parce que des grèves avaient réduit l'extraction au quatrième trimestre de 1960. En réalité, d'une année sur l'autre, la capacité d'extraction a diminué de 2 millions 500 000 tonnes.

M. THOMASSEN ajoute que le chiffre prévu dans le document pour le quatrième trimestre de 1961 ne sera certainement pas atteint.

M. ROTH observant que la Haute Autorité fonde ses prévisions sur des circonstances climatiques moyennes, demande ce qu'elle entend par là ; il souligne que les cinq derniers hivers ont été anormalement doux.

M. MICHELS aimerait avoir des précisions sur la façon dont seront étudiés, lors de la prochaine réunion, les objectifs généraux-acier. Comment, en particulier, les consommateurs d'acier seront-ils consultés ?

M. REYNAUD répond qu'ils sont déjà consultés, selon des procédures très souples, lors de travaux préparatoires menés par la Haute Autorité. Quant au Comité consultatif, il dispose de tous les rapports d'experts, de ceux des services de la Haute Autorité, et il connaîtra les questions que la Haute Autorité entend lui poser. Il pourra ainsi organiser son travail de telle sorte que le débat soit aussi ample et aussi approfondi que possible.

Dans l'établissement des prévisions trimestrielles, la Haute Autorité préfère s'appuyer sur les informations des gouvernements et des professionnels, plutôt que sur les méthodes de la science économétrique, auxquelles M. Roth a fait allusion. Elle se fie aux chiffres des gouvernements lorsque ceux-ci sont la traduction directe d'une décision gouvernementale, par exemple en matière d'importations dans les pays où celles-ci ne sont pas libres. Mais dans d'autres domaines, comme celui des problèmes de marché, la Haute Autorité qui est responsable des chiffres qu'elle donne, a le droit de considérer qu'après avoir recueilli tous les avis, elle est en mesure d'établir des prévisions avec plus de chances d'exactitude.

L'orateur remercie M. Koska de ses informations et précise qu'une erreur de frappe s'est glissée dans le document allemand : la demande de l'industrie sidérurgique en coke de four est évaluée en réalité à 12 250 000 tonnes.

Quant à la contradiction que M. Dohmen a cru voir dans la politique de la Haute Autorité en matière d'emploi, elle n'est qu'apparente. La pénurie de mineurs n'affecte pas toutes les catégories de travailleurs ; elle se manifeste surtout chez les ouvriers du fond. D'autre part, il était logique d'intervenir pour redonner de l'activité à des régions touchées par la régression de l'industrie minière ; après s'être entourée de toutes les garanties juridiques, la Haute Autorité a estimé qu'une interprétation large du Traité l'autorisait à entreprendre une telle action. Mais elle est tout à fait disposée à étudier le grave problème de la pénurie de mineurs, dont elle mesure toute l'importance.

Elle a conscience d'être souvent, dans le domaine qui lui est imparti, en avance sur les opinions publiques et sur les gouvernements. Elle espère cependant qu'avec l'appui du groupe interexécutif et du Comité consultatif, elle trouvera les solutions indispensables.

M. le PRESIDENT précise que les questions soulevées par M. Dohmen doivent faire l'objet des prochaines délibérations de la Commission Problèmes du Travail. Il prie M. Reynaud de commenter le programme prévisionnel pour l'acier.

M. REYNAUD indique qu'au cours du troisième trimestre de 1961, la production d'acier brut n'aura atteint que 18 millions 150.000 tonnes, pour une prévision de 18 millions et demi de tonnes, inférieure elle-même aux 18 millions 700 000 tonnes qui avaient été produites dans les deux trimestres précédents. Par souci de prudence, la Haute Autorité a donc chiffré à 17 millions 900 000 tonnes la production prévue pour le quatrième trimestre. Elle a tenu compte ainsi de l'existence de stocks assez considérables, qui ont encore augmenté au cours du troisième trimestre, pour des raisons saisonnières.

Les exportations devraient atteindre le niveau assez favorable de 900 000 tonnes par mois tandis que les importations devraient redescendre à 500 000 tonnes par mois, contre 650 000 tonnes au cours de la période correspondante de l'année dernière.

S'il est difficile de faire des prévisions de production, le total des commandes est plus facile à prévoir. Il est donc nécessaire de s'orienter vers une adaptation de la production aux demandes.

En ce qui concerne les matières premières, le programme suppose que la consommation de fonte augmentera aux dépens de celle de la ferraille : une telle évolution s'était déjà manifestée en 1958.

Les achats nets de ferraille à l'intérieur de la Communauté ont été égaux, pendant les premiers mois de 1961, à ceux des premiers mois de 1960.

Il faut cependant remarquer que les ressources de la Communauté devraient avoir augmenté, étant donné l'accroissement des chutes dans l'industrie de transformation et celui des ressources en vieilles ferrailles. Si le programme de consommation de ferraille n'est pas dépassé, il y aura augmentation des stocks existant en usine.

M. le PRESIDENT émet quelques doutes sur l'exactitude du bilan pour la ferraille. Il lui semble que le chiffre indiqué - 100 000 tonnes - est un peu optimiste et que le déficit réel sera supérieur.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

DIVERS

M. LE PRESIDENT propose, pour la quatrième session ordinaire, du Comité et le renouvellement du Bureau, la date du 11 janvier.
(Assentiment)

Il informe le Comité que la Commission des objectifs généraux poursuivra l'examen de certaines questions de la coordination des politiques énergétiques, et que la Commission des problèmes du travail entamera l'examen des aspects sociaux de la coordination des politiques énergétiques.

M. le Président ajoute qu'il n'est pas exclu que la Commission projets de recherches soit convoquée avant la fin de l'exercice en cours pour examiner le document que la Haute Autorité a établi au sujet de sa politique de recherche et pour préparer, le cas échéant, d'autres consultations au titre de l'article 55 du Traité.

M. le Président indique qu'usant de l'autorisation qui lui en avait été donnée à Turin, il a pris contact avec M. Rosenberg, président du Comité économique et social de la C.E.E. et de la C.E.E.A.. On est convenu que le Comité Consultatif et le Conseil économique et social procéderont mutuellement à un échange officiel de documents portant sur des questions d'intérêt commun, cela aussitôt que le Comité économique et social aura reçu l'approbation des Commissions et des Conseils de Ministres de la C.E.E. et de la C.E.E.A..

M. MICHELS fait part à l'assemblée de l'intention du groupe des travailleurs de proposer, lors de la prochaine session plénière, une modification du Règlement Intérieur en vigueur. La modification envisagée se traduirait dans l'insertion au Règlement de deux nouveaux articles : l'un portant sur la constitution officielle de groupes au sein du Comité, l'autre portant sur l'admission aux sessions plénières du Comité de personnes tierces.

M. LE PRESIDENT prend acte de cette déclaration, tout en faisant remarquer à M. Michels qu'aucune procédure ne pourra être entamée jusqu'au moment où le groupe des travailleurs n'aura pas déposé officiellement sa proposition.

La séance est levée à 14 heures.



LISTE DES ORATEURS

	<u>Page</u>
MM. BASEILHAC	7, 15
BIENECK	14
BORNARD	1, 16
COPPE	10, 11, 14, 16, 17
DOHMEN	22
DUBUSC	13
GARDENT	13
GUTERMUTH	6
HELLWIG	8, 11, 14, 15, 17
KOSKA	21
MICHELS	11, 19, 23, 27
PEETERS	22
PICARD	12, 17, 22
POTTHOFF	12, 18, 19
VAN DER REST	15, 18
REYNAUD	2, 8, 12, 20, 23, 25
ROLSHOVEN	16
ROTH	23
TACCONE (M. le Président)	1, 6, 7, 10, 19, 24, 25, 26, 27
THOMASSEN	22
WEMMERS	7



TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
ORDRE DU JOUR	I
LISTE DE PRESENCE	I
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR	1
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR	2
- Exposé trimestriel de M. Reynaud	2
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR	18
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR	20
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR	26
LISTE DES ORATEURS	28
